

Droit de la construction et de l'environnement 1

| | |
|--------------------------|--------------------------------|
| Domaine | Ingénierie et Architecture |
| Filière | Géomatique |
| Orientation | Génie de l'environnement (GEN) |
| Mode de formation | Plein temps |

Informations générales

| | | |
|---------------------|---|--|
| Nom: | : | Droit de la construction et de l'environnement 1 |
| Identifiant: | : | DroiCons1 |
| Années académiques | : | 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021 |
| Responsable: | : | Tristan Pannatier |
| Charge de travail: | : | 45 heures d'études |
| Périodes encadrées: | : | 32 (= 24 heures) |

| Semestre | E1 | S1 | S2 | E2 | S3 | S4 | E3 | S5 | S6 |
|----------|----|----|----|----|----|----|----|----|----|
| Cours | | | 32 | | | | | | |

Connaissances préalables recommandées

Il est nécessaire que l'étudiant-e connaisse et sache utiliser les notions suivantes :

- Législation helvétique (droit fédéral, droit cantonal et droit communal) ;
- Système fédéral suisse ;
- Distinction droit privé - droit public et domaines concernés par le droit privé ;
- Autorités législatives, exécutives et judiciaires.

Les unités d'enseignement « Droit et législation » permettent d'acquérir ces connaissances.

Objectifs

A l'issue de cette unité d'enseignement, l'étudiant-e sera capable de :

- Connaître les mécanismes régissant le droit administratif, en particulier la procédure de décision et les voies de recours ;
- Connaître et trouver les règles régissant le droit de l'aménagement du territoire et le droit de l'environnement ;
- Connaître et d'utiliser les principes et les instruments prévus par ces droits ;
- Résoudre des cas concrets dans ces domaines juridiques en utilisant les règles et mécanismes vus en cours.

Contenu et formes d'enseignement

Répartition des périodes indiquée à titre informatif.

Cours: 32 périodes

- | | |
|--|----|
| - Introduction au droit public | 2 |
| - Le droit de l'aménagement du territoire, notamment les plans, les zones et les autorisations | 14 |

- Le droit de la protection de l'environnement, notamment les principes 5
- La protection contre les immissions, notamment la protection contre le bruit 5
- La protection des eaux 2
- Réserves et contrôles continus 4

Bibliographie

Aucune information

Contrôle de connaissances

Cours:

l'acquisition des matières de cet enseignement sera contrôlée au fur et à mesure par des travaux personnels tout au long de son déroulement et par des tests. il y aura au moins 2 tests d'une durée totale d'au moins 2 périodes.

Calcul de la note finale

Note finale = moyenne cours x 1

Fiche validée le 09.09.2018 par Cannelle Bertrand